



Représentativité syndicale FO ne signe pas

Force ouvrière ne signera pas la position dite commune sur la représentativité syndicale concoctée entre le patronat et quelques syndicats.

Les raisons sont essentiellement de trois ordres :

- ce texte remet profondément en cause à terme la négociation de branche, donc l'existence des conventions collectives nationales et confirme que l'accord dit majoritaire sert de prétexte pour déroger aux garanties sociales, comme en témoigne déjà la possibilité ouverte dans le texte en matière de durée du travail ;
- ce texte constitue un recul du droit syndical en remettant en cause la liberté de désignation des délégués syndicaux ;
- il oublie complètement la question de la représentativité patronale qui apparaît dès lors comme étant au dessus des textes et des lois, ce qui n'est pas acceptable.

Force ouvrière rappelle qu'elle avait formulé d'autres propositions respectueuses de la liberté syndicale et de la hiérarchie des normes sociales.

Considérant que cette position soi-disant commune constitue un recul social, syndical et démocratique, Force ouvrière continuera à défendre la liberté et l'indépendance syndicale, comme elle l'a toujours fait.

Paris, le 14 avril 2008